



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

LE HOUZEC Romy (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), TALMONT David (pouvoir à LAURENT Isabelle), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LORIC Franck), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOHIC Morgane (pouvoir à LE NET Karine)

Absent.es excusé.es : LE FICHER Yoann, DENIS David

Absent.es :

Le Conseil municipal a désigné Monsieur CAMPS Tristan en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

MODALITES DE REMPLACEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°2024_27_09_03

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et 2121-21 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 concernant la constitution de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2024 concernant la nouvelle constitution de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Considérant que par délibération n°2024-07-26-04, le conseil municipal a complété la composition de la commission d'appel d'offres, suite au décès de M. STAEL Gérard,

Considérant que le conseil municipal n'a pas préalablement adopté une délibération validant les modalités de remplacement,

Madame TALMONT Marie-Christine, première adjointe, propose d'adopter les modalités de remplacement suivantes :

- le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire ;
- le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. En absence de suppléant à venir sur la liste, ce remplacement n'est pas assuré.

La composition de la CAO s'établit à six membres titulaires (un président et cinq membres titulaires) et quatre membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de remplacement de Monsieur Gérard STAEL, adjoint au maire, au sein de la commission d'appel d'offres (CAO), définies ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire
Pascal ROSELIER

